



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

Lieutenant-colonel
Pascal AVONTURE
groupe D4

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 5 / l'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

P. JOINTE(S) : néant

A l'heure où le projet de Constitution européenne est soumis aux référendums nationaux, les résultats semblant encore loin d'être acquis, il est légitime de se poser la question suivante : l'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

Si l'Europe possède tous les atouts lui permettant de se doter d'une véritable politique de défense, il est indéniable que la route est encore longue et qu'elle devra dans un premier temps affiner sa stratégie de sécurité et continuer à emprunter la voie d'un pragmatisme progressif.

Alors que la guerre en Irak avait considérablement mis à mal les relations transatlantiques, cette affaire était également l'occasion pour les Européens de se retrouver au-delà de leurs différences. Les visions du monde de chaque côté de l'Atlantique étant radicalement différentes, le dossier irakien a été la source de nombreux débats stratégiques européens afin de définir un plus petit dénominateur commun et retrouver une certaine cohérence. L'une des conséquences de ces débats s'est traduit par l'adoption par le Conseil de l'Union Européenne (U.E.) de la première stratégie européenne de sécurité.

Adoptée le 12 décembre 2003, et sous-titrée « Une Europe sûre dans un monde meilleur », la Stratégie européenne de sécurité précise l'environnement de sécurité et les objectifs stratégiques de l'U.E.

Insistant notamment sur le fait que l'idée de sécurité est une condition nécessaire du développement, ce document affirme que les aspects interne et externe de la sécurité sont intimement liés. Il présente également les nouvelles menaces : la prolifération des

armes de destruction massive, le terrorisme, les conflits régionaux, la criminalité organisée, ...

L'U.E. a alors décliné une série d'objectifs stratégiques répondant à ces menaces. Elle insiste sur le fait qu'il faut être prêt à agir avant le déclenchement des crises en mettant en œuvre tous les moyens dont elle dispose (politique, économique, militaire, diplomatique, ...). Elle allie à cette politique interventionniste une politique de bon voisinage et de stabilisation des états frontaliers, son extension à 25 l'ayant rapprochée de zones de troubles endémiques ou en latence. En se dotant d'une capacité à intervenir rapidement et par la force si besoin, l'Europe affirme sa position dans l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) en se dotant d'un nouveau moyen d'action. Pour ce faire elle s'est donnée pour but de développer ses capacités militaires en visant à les rationaliser, ce qui n'exclue nullement un partenariat stratégique avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.).

Si, selon Javier Solana, cette nouvelle Stratégie européenne de sécurité ne doit pas être considérée comme un réel concept stratégique mais plutôt comme un ensemble de schémas directeurs permettant aux Européens de mieux appréhender les missions extérieures de l'U.E. en matière de sécurité, il n'en reste pas moins que ce texte marque une étape décisive : l'Europe n'est plus désormais une simple puissance civile et elle ne s'interdit plus l'intervention militaire. Ceci s'illustre lors des missions de Petersberg en Macédoine, en remplacement de l'O.T.A.N., mais avec certains de ses moyens, et en République Démocratique du Congo, sous mandat de l'O.N.U., lors de l'opération « Artémis ». Forte de cette expérience, l'U.E. poursuit la mise en commun de ses moyens par la création de groupements tactiques de réaction rapide (battle groups) et par l'organisation d'une gendarmerie européenne.

La stratégie de sécurité européenne est donc en pleine construction, et son application concrète a des résultats convaincants. Mais cette stratégie de sécurité peut-elle se transformer en une politique européenne de défense ?

Si cette transformation est lente mais réelle, il n'est pas possible d'exclure que l'Europe ait à un horizon certainement lointain une politique commune de défense.

Rassemblant des puissances qui se sont longtemps opposées, l'Europe s'est construite sur la volonté commune de ne plus jamais à avoir à s'affronter. A son origine, l'U.E. s'est créée pour rassembler les peuples en visant à promouvoir le développement de l'économie. L'affrontement avec les puissances externes ne pouvait donc être qu'économique.

Marquée cependant par les crises à ses frontières, et notamment le conflit des Balkans, l'U.E. ne pouvait ignorer qu'elle avait un rôle à assumer pour assurer sa propre sécurité. Les accords de Petersberg et les missions de préservation de la stabilité et d'imposition de la paix sont une ébauche de politique de défense commune. Si minimaliste soit cette ébauche, son rythme de construction suit celui de la construction politique. L'Europe avance à petits pas, mais inexorablement elle avance et les résultats sont tangibles malgré l'échec initial de la Communauté Européenne de Défense.

Les volontés stratégiques nationales peuvent également s'accorder au sein de coopérations renforcées comme ce fut le cas lors de la mission « Artémis » en Ituri. Cette position ne reflète cependant pas une vision européenne de la défense mais plutôt le jeu d'alliances de circonstance.

Pour réunir les états membres autour d'une politique de défense commune, l'Europe doit se définir un but stratégique, et pour ce faire elle doit s'accorder au niveau politique pour trouver un consensus et le faire évoluer ensuite.

Pour ce faire, elle doit dans un premier temps définir sa position par rapport aux Etats-Unis (et par conséquent ses liens avec l'O.T.A.N.). Trois réponses majeures se font entendre dans l'U.E. La vision allemande de l'Europe consiste en une certaine neutralité et les missions de Petersberg répondent à ce concept stratégique. La France ensuite veut une Europe-puissance. Le Royaume-Uni, quant à lui, place l'Europe comme une puissance

régionale alliée des Etats-Unis. Si les états européens arrivent à s'entendre sur les objectifs stratégiques immédiats (accords de Saint-Malo et Berlin+), ils refusent pour le moment les affrontements inévitables qui surgiraient si ils étaient amenés à se fixer un objectif plus ambitieux à atteindre.

Deuxième difficulté majeure, en supposant que la première se résolve, l'Europe devra s'accorder sur les efforts financiers à consentir et sur le degré de mutualisation qu'elle désire, prélude à une relative perte d'autonomie et fin des engagements autonomes.

Les différents enjeux internes à l'Europe l'empêchent de déterminer une politique de défense. Cependant la construction de cette politique pourrait bien être la conséquence d'enjeux externes, de la même manière que la stratégie de sécurité a, entre autres, son origine dans le conflit des Balkans auquel l'Europe n'avait pas su répondre sans les moyens des Etats-Unis.